Nous vous proposons ici un appel extrait du site [“Alerte Condition enseignante
Pour une authentique refondation de l’Ecole de la
République”->https://alerteconditionenseignante.wordpress.com]

Un problème récurrent et croissant de gouvernance

Dans un contexte marqué par la « guerre contre le terrorisme » et la banalisation de l’état d‘urgence, la progression de l’autoritarisme administratif, celui des corps intermédiaires, est notable. Des incidents de parcours ont eu lieu après les attentats parisiens de janvier 2015 [1]. Les pétitions s’accumulent pour demander l’arrêt de poursuites disciplinaires pour cause de conflits du travail. Autres faits symptomatiques, des grèves de la faim sont enregistrées [2], ainsi que des cas de suicide dans des établissements pourtant considérés comme normaux [3].

À cette gestion souvent brutale de personnels hautement qualifiés, s’ajoute un mépris de la représentation syndicale majoritaire. Le décret d’application de la réforme des collèges a été publié le jour même – le 19 mai 2015 – où une partie de la corporation (50 % en collège, selon l’intersyndicale) faisait grève et manifestait pour sa renégociation. Le 11 juin 2015, deuxième jour de mobilisation, a été la date choisie pour la publication de la circulaire d’application de la réforme. Est ainsi nié le dialogue social, qui doit faire prévaloir la représentativité des interlocuteurs [4].

Pour avoir manifesté leur opposition à la loi sur le Travail (loi El Khomri), des lycéens ont été victimes de répression dans les établissements, via la tenue de conseils de discipline. Ces faits s’ajoutent à des mauvais traitements infligés par des policiers dans l’espace public et à des procès donnant lieu à des peines souvent excessives. Cette actualité multilatérale incite à définir l’autoritarisme administratif comme l’une des expressions d’une violence d’État généralisée en période de conflit social.

Sous le motif de la guerre contre le terrorisme, la promulgation de la loi Sécurité intérieure le 30 octobre 2017 parachève ce dispositif [5]. Pour exemple, des fonctionnaires pourront être radié·e·s sans autre forme de procès au prétexte que leur comportement n’est pas compatible avec leurs fonctions. Le régime policier qu’inaugure cette loi correspond dans les faits au programme du FN (50 à 60% des forces de l’ordre votent FN).

Le refus de démocratiser la gouvernance de l’Éducation nationale et de promouvoir ses ressources humaines est l’une des principales raisons du semi-échec de sa refondation (loi d’orientation et de programmation de 2013). Dans le même temps, remise en cause des libertés académiques et censure sont menées à l’Université, singulièrement dans le champ des sciences humaines et sociales [6].

Ces deux politiques institutionnelles participent du déséquilibre du pays et de l’affaiblissement de l’État de droit, pendant que les pouvoirs régaliens (surtout les forces de l’ordre policières et militaires, la justice étant minorée) ont été accrus d’une manière ostentatoire et belliciste.

Les personnels objets de la violence sociétale

La crise économico-politique que traverse le pays a également des répercussions au niveau des publics scolaires. Elle accroît des inégalités structurelles, déjà bien marquées dans un système éducatif élitiste et discriminant : « En matière d’égalité dans l’éducation, la France se situe au 35e rang, c’est-à-dire à deux places du dernier. Notre système éducatif est l’un des mieux lotis dans le monde, mais il semble très moyennement performant. La politique de l’éducation en France doit être plus ciblée sur les enfants en échec scolaire. D’une manière générale, le rapport montre que les

politiques publiques françaises laissent de côté les plus vulnérables, en ne prenant pas en compte les spécificités de ces populations. » [7]

En l'absence de remédiation aux problèmes liés aux discriminations et aux échecs scolaires qui en résultent, au chômage, au discrédit croissant de la classe politique et à la montée des extrêmes, les faits de violence se manifestent de manière toujours plus prégnante à l'École, singulièrement dans le secondaire. Les médias jouent un rôle de caisse de résonance, ce qui peut amplifier la perte de repères et de valeurs citoyennes.

De cas individuels d'indiscipline et d'incivilités, l'on passe désormais à des phénomènes de groupe concertés, face auxquels enseignants et éducateurs sont isolés et fragilisés pour une raison ou une autre. Des phénomènes de communautarisation juvénile agressive sont alimentés via les réseaux sociaux. Dans des établissements de banlieue, notamment dans le 93, des équipes sont conduites à exercer leur droit de retrait ; trop souvent, c'est de « rééducation » sommaire et empirique qu'elles sont amenées à effectuer au quotidien. La précarité psycho-sociale est ainsi devenue un lot de plus en plus communément partagé, à un degré ou à un autre. Ce phénomène perdure du fait du peu de témoignages publics sur les difficultés professionnelles, l'évaluation des personnels portant en grande partie sur la capacité à « tenir ses classes » et à « ne pas faire de vagues ». Pris en étau entre hiérarchie administrative et publics scolaires, certains personnels peuvent être bouc-émissairisés et subir une « double peine », en termes de conditions professionnelles et de carrière. C'est le règne de l'omerta à tous les étages.

La réhabilitation de la condition enseignante (rapports)

Des rapports officiels ont expertisé cette situation. Dans son rapport annuel pour 2010 [8], la médiatrice de l'Éducation nationale indique que 12 % des réclamations des personnels étaient directement liées à l'organisation du travail et aux relations professionnelles avec la hiérarchie et les collègues. Cette catégorie de réclamations est la seule à avoir connu une augmentation significative depuis que la médiation est entrée en vigueur : elle a crû de 15 % depuis 2000 alors que les réclamations sur le recrutement et le déroulement de carrière ont chuté de moitié sur la même période.

La Fédération des autonomes de solidarité laïque (FAS) a constaté également un accroissement sensible des conflits hiérarchiques, notamment dans le second degré [9]. Cette tendance résulte de la conjonction d'un durcissement du *management* des chefs d'établissement et d'un affaiblissement de l'esprit de corps parmi les enseignants. Les conflits dans les collèges et les lycées se rapprochent de plus en plus de ceux que l'on peut observer dans les entreprises [10].

Le rapport sénatorial de juin 2012, *Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice*, fait le constat de la « souffrance ordinaire » des enseignants et pointe les différents aspects de la crise du métier, comme le montre la table des matières [11]. Il faut signaler aussi l'étude de victimation réalisée auprès des personnels du premier degré par l'Observatoire international de la violence à l'école, *L'école entre bonheur et ras-le-bol* [12]. Ces expertises concluent à la généralisation des risques psycho-sociaux (RPS) à différentes catégories de personnels d'enseignement et d'éducation.

L'enquête internationale de l'OCDE sur la condition enseignante en 2013 révèle qu'en France, la démarche de refondation, qui n'a pas intégré les données de ces rapports en termes législatifs, n'a globalement pas d'effet sur le vécu professionnel [13].

La refondation tant souhaitée n'a pas non plus dans les faits réhabilité ni promu les enseignant-e-s qui résistaient aux démarches autoritaristes et régressives de la présidence précédente (par

exemple dans le cadre du Réseau des Enseignants du Primaire en Résistance) [14] et celles et ceux qui défendent des démarches complémentaires ou alternatives :

« La question des désobéisseurs (ou résistants pédagogiques) illustre bien la tendance. Des enseignants qui s'étaient opposés aux politiques éducatives sarkozistes, notamment à l'aide personnalisée telle qu'elle avait été conçue, stigmatisante et formelle, ont été dénoncés, poursuivis, sanctionnés. Salaires amputés, promotions freinées, pour des personnels qui effectuaient leur temps de présence normal mais qui exerçaient leur liberté pédagogique. L'espoir d'une possible amnistie a plané au lendemain de l'alternance politique, il a très vite disparu dans les méandres de l'oubli et de la frilosité. » [15]

Une deuxième étape nécessaire de refondation de l'École

En fait, les décideurs et directions des ressources humaines doivent s'adapter à un contexte socio-éducatif et à une conjoncture devenus défavorables, et dont la gestion ne relève pas principalement des compétences et des attributions des agents sur le terrain. Loin de leur imputer la responsabilité des problèmes relevant de cette gestion, l'institution doit se montrer solidaire de ses personnels, qui constituent le pilier central du système éducatif. Elle doit prendre conscience de l'importance de phénomènes socio-culturels concomitants et contradictoires, et par conséquent de leur rééquilibrage : féminisation des corporations, massification des publics scolaires, constitution à l'aide des réseaux sociaux, de groupes de pression juvéniles ou parentaux de type clientéliste… Il reste à prendre davantage en compte le dossier de la santé des personnels, par une véritable reconnaissance des risques psycho-sociaux (RPS) et de ses effets (cas de *burn-out*, par exemple).

Desserrer l'étau à la fois patriarcal et jeuniste/clientéliste dans lequel sont souvent enfermés les personnels nécessite aussi de favoriser la mise en responsabilités des femmes. Une mise à parité aux différents niveaux hiérarchiques, en particulier sur le principe de la co-éducation de genre, favoriserait la lutte contre les stéréotypes sexistes et un dialogue des cultures de genre. L'actualité institutionnelle manifeste des évolutions dans ce sens : mise en place de la parité au niveau de l'équipe gouvernementale, campagne interministérielle pour la lutte contre les stéréotypes sexistes à l'école à partir de la maternelle. La décision des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) d'assurer à terme la parité dans les équipes universitaires est une avancée dans cet ordre d'idée.

La dégradation des conditions d'enseignement, qui s'ajoute à une insuffisante rétribution au regard des qualifications exigées, constitue un facteur d'affaiblissement de la vie citoyenne et du système démocratique. Cette situation explique la crise de recrutement dans des disciplines fondamentales telles que le français et les mathématiques [16], ainsi que le taux élevé d'échecs et de démissions de stagiaires.

En fait, une meilleure gestion des ressources humaines ne coûterait pas cher au pays, seule la volonté politique est requise. La démocratisation de l'Éducation nationale est conditionnée à un contrôle accru des hiérarchies intermédiaires, à la libération des énergies créatrices à l'échelle des personnels, à un véritable dialogue social avec les syndicats et les représentants des personnels. Dans un pays qui fait traditionnellement du service public d'éducation et d'enseignement la pierre angulaire de sa politique sociale, sa réhabilitation morale et intellectuelle apparaît de première importance. Elle conditionne notamment l'autonomie du peuple et de sa jeunesse à l'égard des puissances médiatiques dominantes, qui détournent d'objectifs émancipateurs au compte d'un néolibéralisme destructeur. Éducations scolaire et populaire ont de ce point de vue partie liée, et une cause commune à faire avancer. C'est donc, avec cette problématique, à une deuxième étape de refondation de l'École qu'il faut s'atteler. [17]

Pour une campagne unitaire de défense et de promotion des corporations, dont la corporation enseignante

Une campagne de cet ordre serait bienvenue pour favoriser la recomposition de corporations travaillées par l'individualisme de repli. Elle ferait logiquement suite à celle qui prévaut depuis une décennie sur le harcèlement scolaire à l'école (entre pairs), sur la base notamment des travaux de l'Observatoire de la violence à l'École et des États généraux de l'insécurité à l'École, sous la présidence d'Eric Debarbieux[18].

La Délégation ministérielle à la prévention de la violence scolaire, créée en 2012, s'est dotée des outils ci-après [19] :

– un site internet dédié

– un plan contre le harcèlement en milieu scolaire[20] qui se décline autour de 4 axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge

–une page Facebook Non au harcèlement à l'Ecole qui permet aussi d'être au plus près des jeunes, de leur famille et des professionnels, autour de cette question

-une journée nationale de mobilisation pour dire « Non au Harcèlement », le 9 novembre, mise en place à la rentrée 2015, a fortement été relayée auprès des académies, qui ont conduit de nombreuses actions de sensibilisation.

– Le prix « Non au harcèlement »

-un jeu pédagogique Non au harcèlement et un clip télévisuel [21]

– autres dispositifs comme le numéro vert national 3020 et le réseau de référents « harcèlement » en académies

Il faut rappeler que cette Délégation inclut une mission de défense des enseignants et autres personnels [22] : « Suivre et prévenir les agressions subies par les personnels. L'objectif est de mieux connaître les agressions subies dans les établissements en mettant en place des enquêtes régulières. Les victimes seront ainsi prises en charge dès le signalement de l'agression, suivies et accompagnées pour prévenir tous risques psychosociaux. »

Cette mission est pour l'instant réduite au minimum : « La démarche climat scolaire que nous portons comporte un volet « qualité de vie au travail » et lutte contre les risques psycho-sociaux. » (André Canvel, 2015) [23]

L'ensemble des préconisations faites est positif mais n'a pas de caractère coercitif, notamment à l'égard des personnels d'autorité. [24]

Une campagne spécifique, à l'égard des personnels dont les enseignants, pourrait reprendre la formule réussie qui concerne les publics scolaires. Elle devrait intégrer les expertises et ressources de la médiation de l'Éducation nationale, de l'Autonome de solidarité (MAIF), des syndicats, des élus spécialisés…

Par ailleurs, parmi les préconisations élaborées dans les rapports institutionnels ou dans un cadre syndical et associatif, les suivantes présentent un intérêt certain.

1- Concernant la promotion des personnels (volet professionnel)

faire remonter et expertiser les initiatives innovantes – expériences de terrain, requêtes et suggestions des personnels…– via la formation continue dans les Espé et le corps inspectoral, ainsi qu'au Conseil national de l'innovation et de la réussite éducative (CNIRE), dont il reste à assurer la promotion ;

favoriser la mise en responsabilité des femmes, dans la perspective d'une mise à parité progressive aux différents niveaux hiérarchiques ;

assurer la transparence et le contrôle syndical des décisions de la hiérarchie concernant les dossiers de cooptation ;

arrêter de prendre en compte la gestion de la vie scolaire dans l'évaluation des personnels enseignants (arrêt de « la double peine ») ;

renforcer au niveau des DRH rectorales la politique de reconversion des personnels, dite « 2e carrière » ;

2-Concernant la gestion des violences administratives ou de publics (volets pénal et sanitaire notamment)

l'annulation des sanctions illégitimes et l'arrêt (ou bien selon le cas un traitement équitable) des poursuites judiciaires des personnels soumis aux aléas de la vie scolaire (incivilités et violences) et socio-politique (actualité post-attentats) ;
la transparence du dispositif administratif ainsi que la préférence donnée au dialogue interne, quant à la gestion des dossiers des enseignant(e)s confrontés notamment aux problèmes de violence ;

l'application de la mesure ministérielle concernant le rétablissement de l'autorité des maîtres (janvier 2015) « Rétablir l'autorité des maîtres (campagne pour « une grande mobilisation de l'Ecole autour des valeurs républicaines ») « Tout comportement mettant en cause (…) l'autorité du maître fera l'objet d'un signalement systématique au directeur d'école ou au chef d'établissement, d'un dialogue éducatif associant les parents d'élèves et, le cas échéant, d'une sanction. Aucun incident ne sera laissé sans suite. »

l'application pour les personnels de la loi de 2014 sur le harcèlement moral (loi votée à l'origine pour des entreprises telles Telecom…) ;

la reconnaissance par l'Éducation nationale des risques psycho-sociaux (RPS) et du burn-out comme maladie professionnelle. Il serait intéressant d'élargir la campagne contre le harcèlement à l'École, à l'initiative de la Délégation à la prévention de la violence scolaire (phénomène actuellement traité au niveau des élèves) à la protection des personnels eux-mêmes.

La mise en place de groupes de parole indépendants de l'administration et la nomination de médiateurs scolaires dans les établissements difficiles

La mise en place d'une juridiction interne qui statue sur les manquements et abus des directions et administratifs

Le renforcement de la formation, de l'autonomie et des prérogatives des médiations académiques.

Bibliographie

Boudet Martine, « La démocratisation de l'Éducation nationale, condition de sa refondation » chapitre 9 du Système éducatif à l'heure de la société de la connaissance (co-coordination, préface

de Philipe Meirieu, PUM, 2014)
http://pum.univ-tlse2.fr/~Le-systeme-educatif-a-l-heure-de~.html

Boudet Martine, « La démocratisation de l'Éducation nationale, un axe de refondation » Revue les Possibles, n°10, été 2016
https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-10-ete-2016/dossier-droits-justice-et-democratie/article/la-democratisation-de-l-education-nationale-un-axe-de-refondation

Boudet Martine, blog personnel « Refondation Ecole » (site de Mediapart) :
https://blogs.mediapart.fr/refondation-ecole/blog

Chazerans Jean-François, blog personnel : https://chazerans.fr/

Cour des Comptes, « Gérer les enseignants autrement » (rapport, 2013)
Debarbieux Eric ancien délégué ministériel à la prévention de la violence scolaire, « Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École » (rapport 2011)

http://www.education.gouv.fr/cid55897/refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcelement-a-l-ecole-rapport-d-eric-debarbieux.html

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2011/64/5/Refuser-l-oppression-quotidienne-la-prevention-du-harcelement-al-ecole_174645.pdf

Devineau Sophie, Le Genre à l'école des enseignantes. Embûches de la mixité et leviers de la parité (Éditions L'Harmattan, 2012)

Force Ouvrière, « Communiqué du défenseur syndical FO de Jacques Risso »

Frackowiak Pierre L'école. En rire, en pleurer, en rêver. Avec les dessins et bandes dessinées de Jacques Risso. Préface d'André Giordan. Postface de Philippe Meirieu. (Editions Chronique Sociale, 2012)

Frackowiak Pierre, Pour une école du futur. Du neuf et du courage. Préface de Philippe Meirieu (La Chronique Sociale, 2009)

Frackowiak Pierre, Philippe Meirieu Philippe, L'Education peut-elle être encore au coeur d'un projet de société ? (Ed de l'Aube, 2008)

Frackowiak Pierre (2013), « Refondation : des erreurs qui pourraient être fatales »
Blog personnel (site de Mediapart): https://blogs.mediapart.fr/pierre-frackowiak/blog

Sur le site Educavox (2016):
http://www.educavox.fr/accueil/debats/je-plains-les-professeurs-d-ecole

Sur le site de Philippe Meirieu :
https://www.meirieu.com/FORUM/fracko_insp_rien_change.pdf
https://www.meirieu.com/FORUM/fracko_refonder_inspec.pdf
https://www.meirieu.com/FORUM/frackowiak_derive.pdf
https://www.meirieu.com/FORUM/frackowiak_evaluer_les_enseignants.pdf
https://www.meirieu.com/FORUM/frackowiak_refonder_inspection.pdf

Réfalo Alain En conscience je refuse d'obéir. Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école (Des îlots de résistance, 2009)

https://www.legrandsoir.info/En-conscience-je-refus-d-obeir.html

Réfalo Alain, Blog personnel et article (2014):
https://alainrefalo.blog/
http://alainrefalo.org/2015/06/14/le-ministere-de-leducation-nationale-reconnait-limportance-de-la-resistance-pedagogique-des-enseignants-du-primaire-entre-2009-et-2012/?fb_action_ids=10203175122019431&fb_action_types=news.publishes

Réfalo Alain, Lettre ouverte à la ministre de l'Education nationale (2015)
http://cnrmidipyrenees.blogspot.fr/2015/11/lettre-ouverte-dalain-refalo-enseignant.html

Réseau des Enseignants du Primaire en Résistance http://resistancepedagogique.org/site/

Réseau des Enseignants du Primaire en Résistance (13 3 2013), « M. le ministre, 380 000 Professeurs des Ecoles souhaitent aussi réussir la REFONDATION de l'école. Ne la faites pas sans eux ! »

SNALC-FGAF, « Reconnaissance du syndrome d'épuisement », 2014

Sgen-CFDT (2013), « Gouvernance, un enjeu pour la refondation de l'Ecole » (rapport)

SNES, « Le suicide de Pierre Jacque reconnu comme imputable au service une reconnaissance essentielle » (juin 2014).

[1] La nouvelle République (2015) : « Affaire Chazerans : « C'est comme si le recteur donnait les enseignants en pâture à leurs élèves »»https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/affaire-chazerans-c-est-comme-si-le-recteur-donnait-les-enseignants-en-pature-a-leurs-eleves

[2] Sylvie Ducatteau, « Grèves de la faim à répétition dans l'Education nationale », L'Humanité, 1er octobre 2015. https://www.humanite.fr/greves-de-la-faim-repetition-leducation-nationale-585482

[3] Lettre ouverte des collègues du collège Hubertine Auclert à Toulouse, après le suicide d'un professeur stagiaire (2016)
http://www.neoprofs.org/t98965-lettre-ouverte-des-collegues-du-college-hubertine-auclert-a-toulouse-apres-le-suicide-d-un-professeur-stagiaire

[4]http://www.lemonde.fr/education/article/2015/06/10/reforme-du-college-un-front-divise-avant-la-greve_4651012_1473685.html#eGLE1XsSivLE1jpq.99

[5] Article : « L'ONU confirme que Macron menace gravement les droits de l'homme » (septembre 2017)
http://fr.truthngo.org/lonu-confirme-que-macron-menace-gravement-les-droits-de-lhomme/

Communiqués du syndicat des avocats de France/SAF et de la Ligue des droits de l'homme/LDH (novembre 2017)
http://lesaf.org/1er-novembre-2017-la-toussaint-de-nos-libertes-de-letat-durgence-a-letat-dexception-permanent/
Fausse sortie de l'état d'urgence, vrai recul de l'Etat de droit

[6]Jérôme Valluy, « Libertés académiques bafouées, il faut réagir » (octobre 2017)
https://blogs.attac.org/commission-enseignement-recherche/article/libertes-academiques-bafouees-il-faut-reagir

[7] Pierre Cochet, « Inégalités entre les enfants, la France pointée du doigt par l'Unicef », La Croix, 14 avril 2016. Sur le 13e rapport réalisé par Innocenti, le « think tank » de l'Unicef, basé à Florence. https://www.la-croix.com/Famille/Education/Inegalites-entre-enfants-France-pointee-doigt-Unicef-2016-04-14-1200753311

[8] Monique Sassier, Les Risques du métier, rapport de la médiation de l'Éducation nationale, 2012. http://www.autonome-solidarite.fr/articles/monique-sassier-mediateur-de-l-educationnationale?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=lrd%20www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000319/0000.pdf

[9] Autonome de solidarité (2012), Le droit de grève souvent opposé au droit de retrait. http://www.autonome-solidarite.fr/articles/droit-de-retrait/

[10] Enquête de l'Autonome de solidarité et de l'Observatoire de la violence à l'Ecole (2016) http://www.autonome-solidarite.fr/newsletter/2016/enquete/newsletter-2e.html

[11] Brigitte Gonthier-Maurin, « Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice », rapport sénatorial, 2012. http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-601-notice.html

[12] Eric Debarbieux (Observatoire international de la violence à l'école), « L'École entre bonheur et ras-le-bol » 2012. http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2012/135_10.aspx

[13] François Jarraud, « OCDE : L'urgence de valoriser les enseignants français » Café pédagogique, juin2014 http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2014/06/25062014Article635392908675861819.aspx

[14] Alain Réfalo, « Le ministère de l'Education-nationale reconnaît l'importance de la résistance pédagogique des enseignants du-primaire entre 2009 et 2012 » (juin 2015) http://alainrefalo.org/2015/06/14/le-ministere-de-leducation-nationale-reconnait-limportance-de-la-resistance-pedagogique-des-enseignants-du-primaire-entre-2009-et-2012/?fb_action_ids=10203175122019431&fb_action_types=news.publishes

[15]Pierre Frackowiak (site Educavox (2016), « Je plains les professeurs d'école » http://www.educavox.fr/accueil/debats/je-plains-les-professeurs-d-ecole

[16]Véronique Soulié, « Rentrée : les nouveaux profs manquent à l'appel », Libération, 1er septembre 2014). http://www.liberation.fr/societe/2014/09/01/rentree-les-nouveauxs-profs-manquent-a-l-appel_1091731

Près d'un quart des postes de profs non pourvus aux concours du secondaire AFP (7 juillet 2015) http://www.liberation.fr/societe/2015/07/07/pres-d-un-quart-des-postes-de-profs-non-pourvus-aux-concours-du-secondaire_1344979

Les concours de professeurs 2015 n'ont pas permis de pourvoir 23% des postes ouverts dans le secondaire, selon les calculs des syndicats de la FSU, pour lesquels il est urgent de revaloriser les salaires et de recruter plus en amont dans les études.

Tous concours confondus (Agrégation, Capes, Capeps –sport–, CPE…), ce sont 4.912 postes qui ne sont pas pourvus à cette session(…). Ce chiffre est susceptible d'augmenter après élimination des doublons, un même candidat pouvant réussir plusieurs concours, précisent-ils.

[17]Martine Boudet, « La démocratisation de l'Éducation nationale, un axe de refondation » Revue les Possibles, n°10, été 2016
https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-10-ete-2016/dossier-droits-justice-et-democratie/article/la-democratisation-de-l-education-nationale-un-axe-de-refondation

[18]François Jarraud, article in Café pédagogique (2015)http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/09/04092015Article635769472745077579.aspx
« Éric Debarbieux a su développer, avec son équipe, non seulement une véritable capacité d'intervention dans les vsituations de crise, mais également construire, sur la durée et au quotidien, une action de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire associant tous les acteurs éducatifs, les partenaires institutionnels et le milieu associatif », écrit la ministre. « Tout en organisant et en animant des sessions de formation et d'intervention en académie et en milieu scolaire, Éric Debarbieux a porté, avec son équipe, la campagne nationale contre le harcèlement à l'école, la mise au point des ressources en ligne sur le site internet dédié et le prix national « Mobilisons-nous contre le harcèlement« . »

[19]Source :http://www.vousnousils.fr/2015/12/18/andre-canvel-personne-ne-peut-echapper-au-harcelement-580588

[20] http://www.education.gouv.fr/cid86060/agir-contre-le-harcelement-a-l-ecole.html

[22] https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/administration-centrale-ou-ministere_443306

[23]Entretien avec André Canvel, Délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire depuis 2015 (Vousnousils, 2015)
http://www.vousnousils.fr/2015/12/18/andre-canvel-personne-ne-peut-echapper-au-harcelement-580588

[24] De la maternelle au baccalauréat, Climat scolaire et prévention des violences- Améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne
http://www.education.gouv.fr/cid2765/climat-scolaire-et-prevention-des-violences.html